



**CONVOCATION
DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-12 et 13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil qui aura lieu le 29 mai 2019, à **18 H 00**, à l'Hôtel de Ville de Rochefort.

ORDRE DU JOUR.

Séance publique.

1. Adoption du rapport annuel de rémunération.
2. Modification du statut administratif du personnel communal.
3. Réserve de recrutement de Manœuvres E2 – Prorogation.
4. Ecole communale de Rochefort-Centre – Approbation du plan de pilotage.
5. Plan de Cohésion sociale (PCS) 2020-2025 – Approbation.
6. Encadrement des mesures judiciaires alternatives – Approbation de la convention 2018.
7. Plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP) 2018-2019 - Diagnostic local 2018 - Approbation.
8. Zone de secours DINAPHI – Fixation de la dotation communale pour l'exercice 2019.
9. Octroi de subsides communaux à diverses associations.
10. Bâtiment sis rue du Hambeau, 14 à Belvaux (ancien presbytère).
 - A. Désaffectation.
 - B. Vente.
 - C. Création d'une servitude de passage réciproque.
11. Location publique de terrains communaux et de terrains patrimoniaux – Approbation de la décision du Collège Communal et des actes authentiques.
12. Location du droit de chasse n° 21 à Wavreille – Cession du bail.
13. Fonds d'investissement des communes 2019-2021 – Approbation du plan d'investissement communal.
14. Alimentation en eau de la rue Fontaine-Saint-Martin – Approbation du projet.
15. Climatisation des niveaux 1B (ADL) et 2 (Patrimoine) de l'Hôtel de Ville – Approbation du projet.
16. Travaux en matière d'éclairage public – Recours à une centrale d'achat (Intercommunale ORES ASSETS) – Renouvellement de l'adhésion.
17. Travaux d'éclairage public (année 2019) – Approbation des projets.
18. Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) – Renouvellement partiel.
19. Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP) – Désignation de 2 représentants communaux au Comité de Contrôle du Service d'études.
20. Intercommunales – Décisions en vue des Assemblées générales.

Huis clos.

21. Ecoles communales – Personnel enseignant – Nominations à titre définitif.
 - A. Maîtresse d'éducation physique (8 périodes).
 - B. Maîtresse de psychomotricité (14 périodes).
 - C. Institutrice primaire (temps plein).
 - D. Maîtresse de psychomotricité (6 périodes).
22. Personnel enseignant – Démission.
23. Ecoles communales – Personnel enseignant – Ratifications.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Luc PIRSON.

Pierre-Yves DERMAGNE.